

**MAUVAISE QUALITE DE L'EAU DU RESEAU PUBLIC**  
**Information des usagers – Restrictions d'usages**  
Réseau Broye Aubigny Montseugny

**Suite à la mise en évidence de plusieurs dépassements en pesticides dans l'eau des réseaux de Broye-Aubigny-Montseugny, l'eau est reconnue impropre à la consommation** par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté.

Un pesticide est une molécule active qui est utilisée pour la prévention, le contrôle ou l'élimination d'organismes indésirables, qu'il s'agisse de plantes, d'animaux (insectes, acariens, mollusques etc.), de champignons ou de bactéries. Dans l'environnement, cette molécule active de pesticide subit des processus de dégradation et va donc donner d'autres molécules que l'on appelle des métabolites de pesticides. Les pesticides et leurs métabolites se retrouvent dans les ressources en eau par ruissellement ou par leur infiltration dans le sol.

Compte tenu de cette situation, **il est nécessaire de prendre les mesures suivantes :**

- pour la **boisson**, la **glace** et les **glaçons**, le **lavage des dents**, la **préparation des aliments** et le **lavage des légumes crus**, **il ne devra être utilisé que des eaux embouteillées** (qu'il convient d'utiliser rapidement après ouverture) ;
- pour les autres usages (**toilette corporelle**, **linge**, **vaisselle**, **WC**, **lavage des sols...**), **l'eau du robinet pourra être utilisée** ;
- en cas de doute pour l'abreuvement des animaux domestiques ou d'élevage, le vétérinaire seul est compétent pour déterminer d'éventuelles restrictions d'usage.

La Communauté de Communes Val de Gray a organisé l'**apport de bouteilles d'eau potable** sur la commune de Broye-Aubigny-Montseugny. Des stocks de bouteilles d'eau potable sont mis à disposition de la population et seront réapprovisionnés régulièrement.

Les points d'approvisionnement en bouteilles d'eau sont les suivants :

- hameau de **Broye-les-Pesmes** : à la Mairie aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h) ;
- hameau de **Montseugny** : chez Mr CERCLEY Daniel ;
- hameau de **Aubigny** : chez Mr DEQUAIRE Eric.

La Communauté de Communes Val de Gray attire votre attention sur le risque qu'il y aurait à utiliser une eau de source, de fontaine ou de puits non contrôlée, dont la pollution pourrait être beaucoup plus grave que celle du réseau public.

La Communauté de Communes Val de Gray surveille attentivement l'évolution de la situation et étudie les moyens à mettre en œuvre pour restaurer la qualité de l'eau dans les meilleurs délais. Elle vous tiendra régulièrement informés de l'évolution de la situation. Cette situation d'urgence, oblige chacun d'entre nous, dans son quotidien, à préserver la ressource en eau.

La Communauté de Communes  
Val de Gray

